



SIVUCOP

Délibération 2021-018

Le Conseil syndical du SIVUCOP s'est réuni le 2 décembre DEUX MILLE VINGT ET UN, au centre opérationnel- 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet à 17h00, sous la présidence de M. Michel DEBJAY, Président.

	Délégués titulaires	Délégués Suppléants	
Triel-sur-Seine	Cédric AOUN	Valérie LEFUEL DUVAL	
	Pascal GILLES	Christophe MARGAT	
	Hassan AHSSAKOU	<input checked="" type="checkbox"/> Paméla BUQUET MAIRE	
Verneuil-sur-Seine	Michel DEBJAY	<input checked="" type="checkbox"/> Cyril AUFRECHTER	
	Fabien AUFRECHTER	<input checked="" type="checkbox"/> Caroline PISICA	
	Anthony HERRY	<input checked="" type="checkbox"/> Ania REDJDAL	
Vernouillet	Pascal COLLADO	<input checked="" type="checkbox"/> Patrick SAGET	<input checked="" type="checkbox"/>
	Laurent BAIVEL	<input checked="" type="checkbox"/> Stéphane LARCHER	
	Henriette LARRIBAU	<input checked="" type="checkbox"/> Nicolas COMBARET	

Date de convocation : 24/11/2021

Nombre de délégués :

Date d'affichage : 24/11/2021

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER
CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2022
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SIVUCOP**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération N° 2021-009 du 15 avril 2021 relative au vote du budget primitif du SIVUCOP pour l'exercice 2021,

Vu le budget primitif du SIVUCOP 2021,

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2021 au chapitre 20, s'élevaient à 106 000 €, le quart étant **26 500 €**.

Les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2021 au chapitre 21, s'élevaient à 70 000 €, le quart étant **17 500 €**.

Les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2021 au chapitre 23, s'élevaient à 2 284 165.60 €, le quart étant **571 041.40 €**.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2022 les crédits d'investissement ci-après :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 26 500 € pour les études nécessaires à certains travaux comme la création d'un réseau de vidéoprotection (maîtrise d'ouvrage, SPS...) et l'extension des réseaux de vidéoprotection.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 17 500 € pour des travaux sur le réseau de vidéoprotection, d'aménagement du centre opérationnel ou l'achat de matériel informatique et de mobilier.

Chapitre 23 : immobilisations corporelles en cours : 571 041.40 € pour les travaux de fourniture et pose du matériel de vidéoprotection.

S'ENGAGE à voter au budget 2022 les sommes correspondantes aux différents chapitres concernés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

S.I.V.U.C.O.P.
Triel s/s
Verneuil s/s
Vernouillet
(78)
Canton de Triel s/s

Le Président,
Michel DEBJAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le :

Et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.